

Produit	Rating S&P	Taux d'intérêt min. bruts garantis 2021
Top Rendement	A-	0,50%

Rendements				
Rendement global / an, PB comprise :				
2020	2019	2018	2017	2016
1,90%	2,00%	2,10%	-	-

Caractéristiques spécifiques		
Durée garantie du taux d'intérêt brut	Conditions d'octroi de la PB	Possibilité d'avance sur police IMMO
Durée du contrat	Aucune	oui

Frais		
Frais d'entrée max	Frais d'entrée via BePractice	Frais de gestion
<del>6,50%</del>	0,50%	0,20%

### Garanties de solidarité

- Exonération de la prime:
  - › Poursuite du financement en cas d'incapacité de travail.
  - › Votre incapacité de travail totale à la suite d'une maladie ou d'un accident se prolonge ? Après un délai de carence de 12 mois, AG Insurance prend en charge le financement de votre contrat INAMI jusqu'à votre retour au travail. Jusqu'à l'âge de 65 ans si nécessaire.
  - › Vous pouvez ainsi continuer à financer votre pension complémentaire même si vous n'avez pas pu travailler durant certaines périodes.
- Maternité:
  - › Les femmes médecins et dentistes percevant une allocation de maternité reçoivent un montant équivalent à 15 % de l'intervention INAMI, avec laquelle elles financent leur pension complémentaire.
  - › Ce montant est versé avec chaque accouchement.
  - › La maman reçoit en outre un montant unique de 100 EUR directement sur son compte pour son enfant nouveau-né.
- Rente de survie en cas de décès avant 60 ans:
  - › Si vous décédez avant l'âge de 60 ans, AG Insurance versera pendant 10 ans une rente au bénéficiaire que vous avez choisi.
  - › Ce montant s'ajoute au capital décès que vous avez éventuellement déjà assuré.
  - › Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu du montant de la rente.
  - › Montant de la rente (jusqu'à 20.000 EUR par an):  
 Avant 30 ans 4 x l'intervention INAMI (l'année du décès) servant à financer votre pension complémentaire  
 Entre 30 et 39 ans 3 x l'intervention INAMI, entre 40 et 49 ans 2 x l'intervention INAMI, entre 50 et 59 ans 1 x l'intervention INAMI
- Revenu garanti en cas d'incapacité de travail:
  - › En cas d'incapacité de travail totale et après un délai de carence de 90 jours, AG Insurance verse durant 1 an au maximum une rente annuelle égale à 4 x la cotisation "pension" annuelle.
  - › Cette rente est payable mensuellement et s'élève à un maximum de 12.000 EUR par an.
- Intervention forfaitaire en cas de maladie grave
  - › En cas de maladie grave au cours de votre carrière professionnelle, vous recevez, 3 mois après l'établissement du diagnostic, une intervention forfaitaire unique égale à la dernière cotisation "pension" afin de vous aider à faire face aux premières dépenses importantes.